

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 23 juin 2025

Délibération n° 2025_093
EXTENSION DES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU RESEAU DES MEDIATHEQUES DE MERIGNAC - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 17 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 43

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Ghislaine BOUVIER, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIÉS, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT à Arnaud ARFEUILLE, Jean-Pierre BRASSEUR à Gérard SERVIÉS, Marie-Christine EWANS à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Patricia NEDEL à Ghislaine BOUVIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT

Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX, Adjointe au Maire Déléguée à la Culture, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du projet culturel de la Ville, construit notamment sur l'enjeu de l'accessibilité à la culture, il a été proposé lors du Conseil Municipal du 28 mars 2022 d'étendre les horaires d'ouverture des équipements de lecture publique. Cette extension, répondant à une nécessaire adaptation aux pratiques culturelles et au rythme de vie des usagers, ambitionne de proposer de nouvelles formes d'interactions avec le public et de s'adresser à des personnes ne fréquentant que peu ou pas du tout les médiathèques. Cette évolution permet en outre de développer la programmation culturelle, entre autres dans sa dimension participative, pour participer à « désacraliser » la médiathèque et en faire davantage un lieu de vie.

L'évolution de ces horaires, représentant une progression de 27 % de volume horaire d'ouverture supplémentaire, permet d'enregistrer une hausse de fréquentation des médiathèques de près de 60%. Ces chiffres sont à souligner, car ils reflètent la correspondance de ces mesures avec les besoins et les pratiques des méridionaux.

L'extension des horaires repose principalement sur le principe de l'ouverture dominicale de la médiathèque Michel Sainte-Marie. La mise en œuvre de ces nouveaux horaires a été effective le 20 septembre 2022.

Cette extension est basée sur les principes suivants :

- Une saisonnalité de mi-septembre à fin avril,
- 30 dimanches ouverts par an,
- Ouverture au public de 14h à 18h,
- Fermeture à 18 h au lieu de 17h le samedi,
- Extension des heures d'ouverture de l'Espace Public Numérique et de la ludothèque.

Dans les médiathèques de quartier :

- Harmonisation et extension des horaires d'ouverture,
- Action culturelle ponctuelle mais régulière le samedi matin.

Cette organisation a impliqué des ajustements sur l'organisation des ressources humaines des structures, notamment le renforcement des équipes. Les besoins suivants ont été identifiés :

- Nécessité d'un renfort d'agents contractuels le samedi et le dimanche après-midi d'octobre à avril,
- Nécessité de la création de deux postes permanents supplémentaires en équivalents temps pleins ciblés sur :
 - Un assistant de conservation en charge de la coordination des actions des médiathèques sur le centre-ville, et sur le quartier de Beaudésert dans le cadre du déploiement des Microfolies (dispositif de musée virtuel)
 - Un adjoint du patrimoine ou d'adjoint d'animation sur des missions de ludothécaire.

Ainsi renforcées, les équipes des équipements de lecture publique ont disposé des moyens nécessaires pour la mise en place des nouveaux horaires.

Afin de valoriser ce travail sur certains dimanches de l'année, un complément de rémunération de 100 euros bruts par dimanche travaillé a été mis en place.

L'ensemble de ces mesures représente un coût pour la collectivité. L'Etat, par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans le cadre du soutien au développement de la lecture publique, est susceptible de soutenir financièrement ces évolutions.

L'Etat accompagne le dispositif d'extension des heures d'ouverture sur cinq ans : 3 ans à taux fixe (80%) puis de manière dégressive sur deux ans (70 % l'année 4 et 60 % l'année 5).

Ce financement s'envisagerait sur la base du plan de financement suivant :

Plan de financement 30 dimanches

Année 4 : Septembre 2025-Avril 2026

Nature des dépenses de fonctionnement	Dépenses	Ressources Etat 70 %	Ressources Ville 30 %
Ressources humaines chargées	92 005 €	64 404 €	27 601 €
SOUS-TOTAL 1	92 005 €	64 404 €	27 601 €
Nature des dépenses de fonctionnement	Dépenses HT	Ressources Etat 70 %	Ressources Ville 30 %
Vacation agents de sécurité dimanche	6 548 €	4 584 €	1 964 €
Prestations de nettoyage des locaux le samedi et dimanche par l'entreprise titulaire du marché	2 905 €	2 034 €	871 €
Fluides	4 904 €	3 433 €	1 471 €
Action culturelle	20 360 €	14 252 €	6 108 €
Communication	2 000 €	1 400 €	600 €
SOUS-TOTAL 2	36 717 €	25 703 €	11 014 €
TOTAL POUR 30 DIMANCHES	128 722 €	90 107 €	38 615 €
Soit 4 291 € par dimanche			

Année 5 : Septembre 2026-Avril 2027

Nature des dépenses de fonctionnement	Dépenses	Ressources Etat 60 %	Ressources Ville 40 %
Ressources humaines chargées	92 005 €	55 203 €	36 802 €
SOUS-TOTAL 1	92 005 €	55 203 €	36 802 €
Nature des dépenses de fonctionnement	Dépenses HT	Ressources Etat 60 %	Ressources Ville 40 %
Vacation agents de sécurité dimanche	6 548 €	3 929 €	2 619 €
Prestations de nettoyage des locaux le samedi et dimanche par l'entreprise titulaire du marché	2 905€	1 743 €	1 162 €
Fluides	4 904 €	2 942 €	1 962 €
Action culturelle	20 360 €	12 216 €	8 144 €
Communication	2 000 €	1 200 €	800 €
SOUS-TOTAL 2	36 717 €	22 030 €	14 687 €
TOTAL POUR 30 DIMANCHES	128 722 €	77 233 €	51 489 €
Soit 4 291 € par dimanche			

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 12 juin 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer auprès de l'Etat une demande de soutien financier pour la poursuite du projet d'extension des heures d'ouverture du service de Lecture Publique et à signer tout document y afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 49 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 23 juin 2025



David CHARBIT
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.